



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement



10e conférence du Pacifique insulaire

CONSERVATION DE LA NATURE ET AIRES PROTÉGÉES

Agir pour la nature et la résilience du Pacifique

APPEL D'OFFRES

PAYSAGE CULTUREL TAPUTAPUATEA PROSPECTION

Dossier: AP/2/18/17
Date: 28 septembre 2020
À: bureaux d'études, consultant
De : Dominic Sadler, Coordinateur Espèces Envahissantes

Objet : Cartographie et de l'inventaire faune et flore des vallées de Hotopu'u et de Fa'arepa au sein du Paysage Culturel Taputapuātea, Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française.

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régionale Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoire du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable. Il assure la mise en œuvre du programme PROTEGE avec la CPS.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique et est guidé par 4 principes. Ces principes régissent tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblé
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez www.sprep.org

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE procède à un appel d'offre auprès de prestataire qualifié pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de cartographier et de faire l'inventaire faune et flore des zones de prospection souhaitées : de la vallée de Hotopu'u et de Fa'arepa du Paysage Culturel Taputapuātea, Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française.
- 2.2. Le candidat devra fournir une offre technique et financière répondant au cahier des charges (Annexe 1).
- 2.3. La nature et la portée des activités sont visées dans le cahier des charge (Annexe 1)

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- Fournir ses qualifications professionnelles et expériences pertinentes (Fournir au moins 3 références)
- Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la Déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté votre offre ne sera pas considérée).
- Maîtrise parfaite de la langue française et disposer de notions de langue tahitienne

4. Instruction de soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. La documentation doit représenter l'entièreté de l'offre : la méthodologie, le(s) intervenant(s) (leurs compétences et CV), calendrier et le coût.
- 4.3. Une proposition technique contenant le détail des activités permettant de répondre aux attentes décrite dans le cahier des charges (annexe 1)
- 4.4. L'offre doit être présentée en Euro (EUR) et Franc Pacifique (XPF TTC)
- 4.5. L'offre doit rester valide pour une durée de 90 jours après la date soumission
- 4.6. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarifications

- 5.1. Toutes demandes de précisions/clarifications de l'offre doivent être soumises par email à Maraea Pogi (maraeap@sprep.org) et Dominic Sadler (dominics@sprep.org) avant le 21 octobre 2020. Un résumé des questions reçues et les réponses associées sera disponible sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 24 octobre 2020.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE en association avec la Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) de Polynésie française sélectionneront un candidat sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères suivants :
 - i. Expérience du candidat dans la prospection et inventaire faune et flore (10 points)
 - ii. Profil du candidat ou l'équipe, les moyens matériels proposés, et la disponibilité des opérateurs sur site (10 points)
 - iii. Connaissance et expériences obligatoires en Polynésie française et de préférence à Raiatea, Iles-Sous-le-Vent (10 points)

- iv. Qualité de la proposition technique (40 points)
- v. Offre de prix (20 points)

7. Délais

- 7.1. Les offres doivent être soumises au plus tard le 05 novembre 2020, minuit (heure d'Apia, Samoa).
- 7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées
- 7.3. Veuillez transmettre votre offre, clairement identifiée comme « TENDER : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de la cartographie et de l'inventaire faune et flore des vallées de Hotopu'u et de Fa'arepa au sein du Paysage Culturel Taputapuātea, Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française » par un des biais suivants :

Envoi postal: SPREP
 Attention: Procurement Officer
 PO Box 240
 Apia, SAMOA

Email: tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax: 685 20231

En personne: Déposé en personne dans la boîte "tender" située à la réception du PROE, Vailima, Samoa.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Pour toutes plaintes concernant les appels d'offres du PROE veuillez vous référer à la section plainte sur notre site internet

<http://www.sprep.org/accountability/complaints>





PROE
Programme régional océanien
de l'environnement



10e conférence du Pacifique insulaire

**CONSERVATION DE LA NATURE
ET AIRES PROTÉGÉES**

Agir pour la nature et la résilience du Pacifique

CAHIER DES CHARGES Paysage Culturel Taputapuātea

OBJET : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de la cartographie et de l'inventaire faune et flore des vallées de Hotopu'u et de Fa'arepa au sein du Paysage Culturel Taputapuātea, Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française.

1. CONTEXTE DU PROJET (de gestion des EEE du PCT)

Le Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens du Pacifique (PTOM). Il s'appuie sur la mise en place d'une gestion intégrée et durable des ressources naturelles renouvelables et des filières économiques, ainsi que sur le renforcement de la protection et de la résilience des écosystèmes. Le projet est financé par l'Union européenne via le 11^{ème} Fond Européen de Développement (FED).

Une des thématiques de PROTEGE concerne la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) dont la coordination et le suivi sont réalisés par le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) basé à Apia-Samoa, en partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS) basée à Nouméa-Nouvelle Calédonie.

La gestion des EEE fixée par PROTEGE se matérialise selon deux axes :

- La mise en place d'opérations d'éradication et de gestion des EEE et le choix de sites prioritaires dans les territoires ;
- La mise en place de dispositifs de suivi et de contrôle des mesures de gestion des EEE et des milieux terrestres.

En Polynésie française, le Paysage Culturel Taputapuātea (PCT) – inscrit sur la liste Patrimoine mondial de l'UNESCO – a été retenu pour la mise en œuvre de ces deux axes. A ce titre, un partenariat a été établi entre la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), gestionnaire du site PCT, et la Direction de l'environnement (DIREN), service du Pays référent de PROTEGE sur la thématique EEE. L'objectif commun de ces deux instances vise à mettre en œuvre un plan de contrôle des EEE en milieu terrestre et réaliser des actions de préservation du PCT, telles que prévues dans le plan de gestion du site UNESCO.

Préalablement à toute action de terrain et de manière continue durant quatorze (14) mois, il est souhaité la mise en œuvre d'actions de prospection relatives au projet.

2. DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif est de répertorier les espèces exotiques envahissantes terrestres ainsi que des espèces végétales d'introduction polynésienne, indigène ou endémique du Paysage Culturel Taputapuātea (PCT). Ce premier travail s'appuiera sur les éléments du contexte lié au programme PROTEGE et visera les sous-objectifs suivants :

- Effectuer un inventaire et une cartographie de la végétation et de la flore vasculaire ;



- Identifier et qualifier les pressions émises par les espèces exotiques envahissantes sur les différents milieux terrestres ;
- Localiser les principaux secteurs/sites pour la collecte de graines et prélèvement de boutures d'espèces végétales patrimoniales ;
- Relever les sous-zones qui représentent un fort potentiel de biodiversité ;
- Emettre des recommandations de gestion en matière de préservation ou de restauration de la biodiversité.

Deux zones distinctes ont été retenues pour ce projet telle que présentée sur la carte ci-dessous. La vallée de Hotopu'u dont la superficie est estimée à 300 hectares et la vallée de Fa'arepa dont la superficie est estimée à 400 hectares.

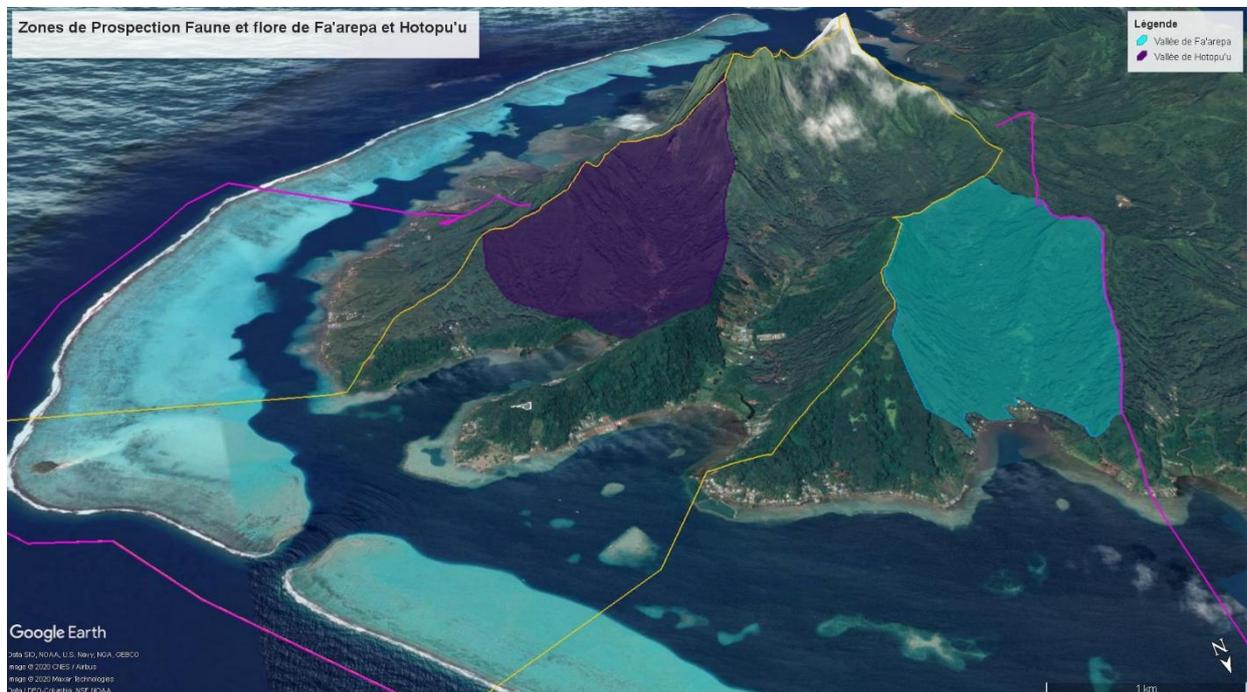


Figure 1 : Périmètre d'action de prospection souhaité aux EEE du Paysage Culturel de Taputapuātea (source : google earth)

3. LIVRABLES ATTENDUS

Le prestataire devra répondre aux attentes précitées (cf. §2) et mettre en œuvre les activités suivantes :

I. Préparation technique de l'opération

- i. Rechercher les propriétaires terriens et d'organiser des groupes de réunions pour vulgariser l'action de prospection et obtenir leur



assentiment. Le prestataire pourra compter sur l'appui de la DCP et de la DIREN pour cette étape préliminaire.

- ii. Synthèse bibliographique
- iii. Créer une base de données cartographique
- iv. Proposer un plan d'action prospectif ainsi qu'un calendrier d'intervention

II. Etude de terrain : Prospection et inventaire

- i. Inventaire faune et flore
- ii. Relevé de végétation (prospection, et à distance : végétation dominante)
- iii. Géoréférencement de points de collecte d'espèces végétales patrimoniales (des prélèvements pourront être réalisés durant cette opération sous réserve de l'accord préalable des propriétaires)
- iv. Rédaction de fiches synthétiques renseignant sur les sites de collectes et les opérations urgentes de lutte contre les EEE (disponible dans les plus bref délais)

III. Analyses :

- i. Traitement des données et analyse géographique (déterminations, saisies et système d'information géographique)
- ii. Edition de cartes thématiques (png ou jpeg)
- iii. Proposition de mesures de gestion

IV. Rédaction d'un rapport regroupant :

- i. Les protocoles, les résultats, les cartes et les mesures de gestion
- ii. Constitution d'un support numérique (Microsoft Word) et les données SIG constitué avec en gdb ou shp avec métadonnées. Les cartes en format MXD avec chemins relatifs.

Il est attendu deux offres financières distinctes, l'une établie pour la vallée de Hotopu'u, et l'autre pour la vallée de Fa'arepa, étant entendu que c'est bien la somme de ces deux offres qui constituera la réponse à cet appel d'offre.

4. CALENDRIER SOUHAITÉ DE MISE EN ŒUVRE

	2020		2021			
	T3	T4	T1	T2	T3	T4
PROSPECTION						
1. Préparation technique de l'opération						
2. Etude de terrain : Prospection et inventaire faune et flore						
3. Analyse des données						



5. PILOTAGE DE L'OPERATION

Le contrat est signé entre le PROE et le candidat dans le cadre de la mise en œuvre de l'action « la cartographie et de l'inventaire faune et flore de la vallée de Hotopu'u et de Fa'arepa » financé par l'Union européenne via le projet PROTEGE. L'ensemble des livrables sera validé par un groupe de validation composé du PROE/CPS/DIREN/DCP.

L'encadrement du candidat est assuré à Raiatea par la DIREN et la DCP qui sont les services référents du Pays représentés sur le site du Paysage Culturel Taputapuātea.

6. OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Les obligations du candidat retenu sont les suivantes :

- Il s'engage à œuvrer en étroite collaboration avec la DIREN et la DCP et à se conformer à leurs orientations et recommandations. En contrepartie, les directions du Pays s'engagent à fournir tout document pouvant faciliter la bonne mise en œuvre de l'opération ;
- Il est responsable de la réalisation des travaux tels qu'ils sont définis par le présent cahier des charges ;
- Il travaille uniquement sur le(s) zone(s) définie(s) au §.2 et dans le respect du contexte culturel particulier du PCT ;
- Il prend en compte les interactions sociales et culturels du site, ainsi que les acteurs institutionnels et civils dans la mise en œuvre de l'opération ;

7. CONSTITUTION ET ANALYSE DES OFFRES

L'offre du candidat se compose d'une offre technique et d'une offre financière, dont les modalités sont précisées ci-après.

L'analyse des offres est réalisée dans un délai d'un mois à partir du terme de la date limite de remise des propositions d'offres.

La pondération de chaque offre retenue recevra une notation par point.

A l'issu de ce délai d'analyse, les notes finales des offres seront remises à chaque candidat en précisant si celui-ci a été retenu ou pas.

a. Modalités de l'offre technique

L'offre technique doit notamment comporter les éléments suivants :

- **Les capacités techniques et professionnelles** : le candidat exposera les éléments qui déterminent ses capacités techniques et professionnelles en prenant compte des critères suivants :
 - ✓ Moyens humains (références et réalisation du candidat dans le domaine, compétences en lien avec les domaines et thématiques abordées, présentation des intervenants et de leur connaissance du contexte spécifique du PCT ;
 - ✓ Moyens matériels (description des moyens affectés à chaque intervenant).



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement



10e conférence du Pacifique insulaire

CONSERVATION DE LA NATURE ET AIRES PROTÉGÉES

Agir pour la nature et la résilience du Pacifique

- **La méthodologie de réalisation et de suivi des opérations** : le candidat exposera les éléments suivants qui prennent en compte sa méthode d'approche, son organisation et le suivi des opérations :
 - ✓ Méthodes de réalisation (plan d'action, calendrier d'exécution avec le phasage ainsi que les disponibilités d'intervention, etc.) ;
 - ✓ Méthodes de suivi (documents de synthèse des opérations, checklist des analyses et résultats attendus et/ou obtenus, etc.)

- **La démarche RSE du candidat** : le candidat exposera sa démarche qui tiendra compte du cadre d'intervention RSE de PROTEGE.
Des actions sont fournies à titre d'exemple ci-dessous :
 - ✓ Optimiser les déplacements en avion afin de limiter les émissions de GES ;
 - ✓ Eviter ou réduire l'usage de plastique durant l'ensemble de la prestation ;
 - ✓ Favoriser l'inclusion sociale et culturelle des communautés locales.

NB : Le candidat pourra joindre tout élément et information complémentaires en lien avec le projet comme par exemple : des propositions techniques supplémentaires, des observations, remarques, etc.

b. Modalités de l'offre financière

Le candidat devra chiffrer précisément chaque poste de dépense, en lien avec son offre technique, afin d'évaluer la pertinence du financement vis-à-vis du projet et des résultats attendus.

Le prix n'est pas l'unique critère d'attribution du présent marché (cf. tableau de pondération des critères de sélection).

L'offre de prix la plus avantageuse signifie le prix le plus bas. Cependant, le rapport qualité / prix est important, autrement dit, le chiffrage des moyens doit être à la hauteur du bon déroulement de la mise en œuvre des opérations.

Il est souligné que toute proposition d'offre de prix variable sera rejetée.

c. Evaluation des offres techniques et financières

Les critères d'analyse sont notés de la manière suivante (cf. tableau ci-après) :

- **Offre technique = 80 points**
 - ✓ 30 points pour « Les capacités techniques et professionnelles »
 - ✓ 40 points pour « La méthodologie de réalisation et de suivi des opérations »
 - ✓ 10 points pour « La démarche RSE du candidat »
- **Offre financière = 20 points**

La note finale sera égale au cumul des notes de chaque critère.

Le candidat qui obtiendra la note la plus élevée sur **100 points** se verra attribuer le marché. Pour le prix, on attribue la note de **20 points** au candidat proposant le prix le plus bas (exception faite des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses) puis on applique la formule suivante pour calculer la note N des autres candidats :

$$N = 20 \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat}}$$



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement



10e conférence du Pacifique insulaire

CONSERVATION DE LA NATURE ET AIRES PROTÉGÉES

Agir pour la nature et la résilience du Pacifique

Tableau 1 : Pondération des critères de sélection

	CRITERES	SOUS-CRITERES	BAREME
OFFRE TECHNIQUE (80 points)	Capacités techniques et professionnelles	Expérience du candidat dans la prospection et inventaire faune et flore	10
		Profils du candidat ou de l'équipe, les moyens matériels proposés et la disponibilité des intervenants sur le site	10
		Connaissance et expériences obligatoires en Polynésie française et de préférence à Raiatea, Iles-Sous-le-Vent	10
	Méthodologie de réalisation et de suivi	Qualité de la proposition technique	40
	Démarche RSE du candidat	Prise en compte du schéma d'intervention RSE de PROTEGE	10
OFFRE FINANCIERE (20 points)	PRIX (rapport qualité/prix)		20
		TOTAL	100